

Le mot du Bâtonnier

14 février 2022



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022

Mes chères Consœurs, Mes chers Confrères,

Nous devons voter les 10 avril et 24 avril pour élire notre prochain Président de la République.

La campagne a démarré et le sujet Justice est abordé surtout au travers de l'Insécurité.

Certains candidats se lâchent en proposant des procédures plus souples sans avocats ou évoquent des complicités de sexe et de classe entre avocat(es) et magistrats/magistrates !

Cela a obligé notre Conseil de l'Ordre a réagir par une motion rappelant que le recours et l'assistance de l'avocat constituent un droit constitutionnellement garanti et que les droits de la défense "*n'engobrent pas*" mais constituent un des piliers de notre Etat de droit.

Dans notre tribunal judiciaire, une motion de l'Assemblée Générale des magistrats vient une nouvelle fois dénoncer le manque de moyens dans la juridiction civile et propose en contrepartie de ne plus assurer certaines audiences. Cette motion montre bien que cette question de moyens n'est pas nouvelle et ne résulte donc pas de la grève des avocats comme cela a été proclamé dans le passé et encore récemment dans le rapport de l'inspection générale de la justice dans l'affaire Sollacaro.

Bien sûr nous apportons notre soutien à l'obtention pour le tribunal judiciaire de moyens en matériel et personnel mais nous serons vigilants pour que le service public de la justice continue à être assuré. Le Conseil de l'Ordre a, là encore, publié une motion en ce sens.

Enfin, la loi confiance en la justice est maintenant en application. Comme elle nous y autorise, le bâtonnier et ses délégués vont exercer leur droit de visite des lieux de privation de liberté qui posent à notre sens des questions.

Par ailleurs, afin d'assurer le strict respect du secret professionnel défini par la loi dans les perquisitions, notre barreau a créé une brigade de délégués du bâtonnier qui interviendront dans le cadre des perquisitions des cabinets d'avocats.

Votre bien dévoué,

Michel Guichard